

Bruxelles Santé 2040

Soins de Santé mentale

Une priorité pour Bruxelles

1. Introduction

La santé mentale à Bruxelles est confrontée à de grands défis qui rendent nécessaire une vision à long terme à l'horizon 2040. Bruxelles se caractérise par une population extrêmement diverse et complexe, où le multilinguisme et les différences culturelles compliquent la prestation de soins. S'y ajoute une forte vulnérabilité sociale : pauvreté, logement précaire et chômage renforcent les problèmes psychiques et augmentent la demande de soins.

Le paysage actuel est fortement fragmenté, avec de nombreux acteurs et réseaux insuffisamment coordonnés, ce qui entraîne un manque de cohérence et de fluidité des parcours. Nous sommes également confrontés à de longs délais d'attente et à un manque structurel de capacité, tant ambulatoire que résidentielle. La stigmatisation et l'accessibilité limitée restent des obstacles majeurs, notamment dans certaines communautés, ce qui entraîne des demandes d'aide souvent tardives. Enfin, des mécanismes de financement complexes et une gouvernance morcelée compliquent et ralentissent les réformes.

Dans ce contexte, nous voulons tracer un cap ambitieux pour faire de Bruxelles, d'ici à 2040, une référence européenne en matière de santé mentale, caractérisée par l'innovation, l'inclusion et la collaboration. Nous souhaitons réduire drastiquement les délais d'attente, doubler les actions de prévention et mettre en place un réseau solide de centres communautaires afin que la santé mentale devienne un véritable droit pour chacun.

Pour réaliser cette vision, de nombreuses initiatives seront nécessaires à plusieurs niveaux et par différents acteurs. Une étape importante pourrait consister à développer, avec d'autres organisations coupoles actives en santé mentale à Bruxelles (par ex. Bru-Stars, Brumenta, Brusano et la Plateforme bruxelloise pour la Santé mentale), une nouvelle vision des missions, rôles et structures de chacun, permettant non seulement une coordination efficace au niveau régional, mais aussi un ancrage local, conformément aux idées à la base du Plan Social Santé intégré et des antennes des réseaux santé mentale.

2. Vision 2040

La santé mentale à Bruxelles évolue, d'ici à 2040, vers un système intégré, accessible et de qualité. La vision repose sur trois axes : la prévention et l'intervention précoce, la qualité et l'efficacité, et une politique de capacité robuste.

La collaboration intersectorielle, la digitalisation et la participation des patients et de leurs proches en constituent des principes fondamentaux.

Bruxelles souhaite ainsi renforcer sa position de référence au niveau européen et réaliser des progrès mesurables.

3. Recommandations stratégiques

AXE 1 : PRÉVENTION, INTERVENTION PRÉCOCE ET FLUIDITÉ DES PARCOURS

D'ici à 2040, la santé mentale à Bruxelles doit investir de manière significative dans des interventions préventives professionnelles, fondées sur des preuves et adaptées aux besoins de la population. Cela nécessite bien davantage de moyens, tant au niveau régional que local, ainsi qu'une collaboration étroite avec des secteurs tels que l'enseignement, le logement, l'emploi et l'aide sociale.

Des campagnes de communication et des journées portes ouvertes doivent lutter activement contre la stigmatisation et la discrimination, tandis qu'une attention particulière doit être accordée aux jeunes — la plupart des troubles psychiques apparaissant avant 30 ans — ainsi qu'aux problématiques d'assuétudes, compte tenu de leur impact majeur sur la santé et la société.

L'offre doit devenir plus lisible et accessible grâce à une carte sociale bruxelloise étendue, complétée par une application et un point de contact téléphonique, afin que professionnels comme usagers sachent où s'adresser.

Des community centers réunissant des professionnels de la santé et du social, des guichets de santé locaux et des « health navigators » doivent jouer un rôle de centrale permettant de coordonner les parcours et d'assurer un accompagnement adapté aux enjeux des quartiers ou communes.

Il est également nécessaire de prévoir un cadre et un budget adéquats pour des projets favorisant les interactions sociales et les activités extérieures pour les patients en santé mentale, par exemple via l'emploi, afin de renforcer la réhabilitation et la qualité de vie.

Pour améliorer la fluidité entre les formes de soins, des dérogations stratégiques doivent permettre le financement simultané de différentes modalités, par exemple d'une période d'essai en IHP pour un résident d'une MSP qui semble prêt à franchir une étape.

Enfin, un suivi attentif est crucial : via l'outreaching, un accompagnement proactif doit être assuré pendant et après l'ensemble du parcours — des soins ambulatoires aux hospitalisations et retour — non seulement pour les patients, mais aussi pour leurs proches.

AXE 2 : QUALITÉ ET EFFICIENCE

La santé mentale à Bruxelles doit disposer, d'ici à 2040, d'une politique de qualité confirmant son rôle de centre national d'expertise.

Des centres de référence doivent regrouper les expertises et coordonner l'innovation, afin de garantir un partage de connaissances et une coopération structurés.

Les normes d'agrément doivent devenir plus flexibles, moins centrées sur l'infrastructure et les détails de personnel, et davantage sur la qualité des soins et du fonctionnement.

Il faut également un cadre et un financement adéquats pour la formation continue des professionnels, pour l'innovation permettant de structurer et généraliser les pratiques réussies, et pour la digitalisation du secteur : dossiers patients informatisés performants, outils de monitoring, applications mobiles de santé et intelligence artificielle.

Le multilinguisme doit être davantage soutenu, tout comme la collaboration avec les patients et leurs proches. Cela requiert une implication renforcée des personnes qui ont vécu un parcours de soins en santé mentale et des pairs-aidants, ainsi que des structures formelles permettant leur participation. Une organisation subsidiée doit faciliter et renforcer ces mécanismes, afin que la voix des patients et des familles occupe une place à part entière dans toutes les formes de soins.

AXE 3 : CAPACITÉ

Une politique de capacité robuste est indispensable pour répondre aux spécificités de Bruxelles. Le système doit servir non seulement les Bruxellois, mais aussi un grand nombre de non-résidents et de personnes en situation précaire, souvent confrontées à des problématiques complexes.

Cela nécessite un financement suffisant pour l'offre existante, incluant un plan de construction et un budget pour une infrastructure moderne, fonctionnelle et durable.

Il faut également un nombre suffisant de professionnels — psychiatres, psychologues, infirmiers psychiatriques, assistants sociaux — qui se sentent valorisés et soutenus.

La gestion des capacités doit être anticipative et reposer sur un monitoring continu des besoins par type de problématique et niveau d'intensité.

Cela inclut l'analyse des taux d'occupation, des listes d'attente et des tendances dans les demandes d'aide, ainsi que les évolutions en matière de migration, de pauvreté, d'aide à la jeunesse et de logement.

C'est la seule manière pour Bruxelles de construire un système de santé mentale résilient, accessible et tourné vers l'avenir.

4. Conclusion

La réalisation de cette vision nécessite un effort collectif de tous les acteurs, des moyens suffisants et une gouvernance claire, le tout dans un cadre budgétaire limité. Des choix devront donc être faits. En investissant dès à présent dans la prévention, la qualité et la capacité, Bruxelles peut bâtir, d'ici à 2040, un système de santé mentale durable, résilient et inclusif.